

Comment le Ministre des Armées magouille pour diminuer encore la pension d'invalidité des militaires

écrit par Christine Tasin | 12 novembre 2022





Nous avons eu connaissance, par une indiscretion, de la lettre ci-dessous envoyée par le Colonel Daniel Péré, Président de la Fédération des Opex de France.

Il interpelle le Ministre des Armées qui, avec un rare mépris pour ceux qui ont tout donné à la patrie, réduit encore drastiquement leurs maigres pensions.

Christine Tasin

Colonel Daniel PÉRE

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite Croix du combattant

Président de la Fédération des Opex de France

OBJET : Pension militaire d'invalidité (PMI) P.J. :

Réf : Votre lettre n°002779 du 12 octobre 2022

Monsieur le Ministre des Armées,

Par lettre citée en référence, vous avez fait répondre par votre Directeur de cabinet que ma préoccupation concernant l'évolution du point de pension militaire d'invalidité (PMI) par rapport à la forte inflation avait été prise en compte.

Le décret n° 2022-128 du 4 février 2022 que vous évoquez dans votre réponse est un carcan administratif d'une complexité diaboliquement étudiée (pour ne pas employer l'expression familière « d'usine à gaz »), **destiné essentiellement à différer, sur le moyen terme, les augmentations éventuelles du PMI, de telle sorte que le décalage, cumulé entre inflation et revalorisation, déjà abyssal soit une nouvelle fois accru.**

Présenter la mesure prise comme une faveur accordée au Monde combattant est une supercherie.

En réalité, l'objectif poursuivi n'est pas de répondre aux préoccupations sociales du Monde combattant, mais bien de rogner année après année l'indigent budget alloué.

Cette politique délibérée s'appuie sur une gestion comptable mesquine.

Elle s'exerce au détriment de l'aspect humain magnifié par Georges Clemenceau et André Maginot .

Il est important ici de noter que la baisse régulière annuelle du budget est disproportionnée par rapport à la baisse budgétaire engendrée par la seule disparition physique des ayants droit.

Ainsi, en l'espace de cinq années, si la baisse des allocataires a été de 38 pour cent, le budget quant à lui a

été amputé de plus de 47 pour cent.

Alors, trêve de paroles policées ; alors, trêve de discours illusoire !

Le résultat chiffré est la` :

Pour les blessés en Opérations extérieures et en service, pour les veuves de guerre, pour les pupilles de la Nation, pour les titulaires de la retraite du combattant, principalement, la récente mesure censée répondre à leurs préoccupations se solde par :

-Une date de prise d'effet décalée de 6 mois (1° janvier 2023 au lieu de 1° juillet 2022)

-Une perte de 0,5 pour cent (3,5 au lieu de 4 pour cent) par rapport aux autres catégories de la population qui ont bénéficié, à juste titre, des mesures d'anticipation.

La population composant le Monde combattant est lasse de solliciter comme une faveur ce qui lui est dû au titre de son engagement au service de la France (c'est le sens de l'affirmation de G. Clemenceau).

Elle ressent douloureusement, tenue par le sentiment du devoir silencieux qui la dessert, sans soutien médiatique, sans appui parlementaire, qu'elle demeure la grande oubliée de la Reconnaissance Nationale.

Soumise de longue date au régime de la portion congrue, une nouvelle fois désabusée et amère, elle murmure tristement :
« *C'est toujours ça* ».

A l'heure où en France l'esprit patriotique se délite et le sentiment d'appartenir à une même communauté s'effondre, ce sont la Raison et le Cœur qui devraient présider aux décisions concernant le Monde Combattant.

La Raison car le Monde Combattant forme une population fidèle aux idéaux de la République. L'autorité politique peut compter sur elle en temps de guerre, lors d'une crise comme en temps de paix.

C'est un gage essentiel pour la cohésion nationale.

Le Cœur car il s'agit d'hommes et de femmes qui ont souffert. Au combat, ils ont démontré leur courage et leur abnégation.

Aujourd'hui, ils se consacrent, bénévolement pour la majorité d'entre eux, au service des autres et en particulier aux blessés et aux familles des disparus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Colonel Daniel PÉRE

Notes :

1 S'adressant aux députés à l'assemblée nationale au sortir de la première guerre mondiale il affirmait « les anciens combattants ont des droits sur nous ».

2 « Saluez le blessé, surtout après la guerre, quand l'uniforme qui aujourd'hui le couvre de gloire n'attirera plus vos regards »

Pour la France, par la FOF nous combattons

Col ® Daniel PÉRE 1